



1275 Boulevard des Laurentides
Vimont, Québec, Canada
H7M 2Y2

tel: 450-967-4111
fax: 450-967-4109

www.locationleblanc.ca

TABLEAU D'ASSURANCES

Tous les véhicules de Location Caravane Leblanc sont assurés pour une limite de responsabilité civile de \$2M. (assurance CDW) et (assurance VIP) couvrant les accidents. Une réduction de la franchise est aussi disponible tel que décrit ci-dessous. Notre assurance ne couvre pas les frais d'hôtel, les frais d'une location de voiture et toute autre frais en cas d'un bris mécanique ou tout autre incident, dommage (voir assurance VIP pour une protection additionnelle). Le client doit informer le loueur de tout événement dans les plus brefs délais.

ECD1
Franchise
\$1500./ \$3000.
Incluse
Responsabilité
civile \$ 2 M.

ECD/VIP*
Franchise
\$500./\$1000.
\$25/ jour de location
Responsabilité civile
\$ 2 M.

AUX FRAIS DU CLIENT

Le client est responsable jusqu'à concurrence de sa franchise applicable pour tous les dommages causés sur le véhicule loué ainsi que pour les dommages sur un autre véhicule et/ou objet.

DOMMAGES ACCIDENTELS

COLLISION DU MOTORISÉ (ACCIDENT DEUX VOITURES ET PLUS) LE VANDALISME, LE FEU

AVIS : Un **rapport de police est obligatoire** pour tous les accidents (deux voitures) sur les routes publiques, le vol et le vandalisme. Les effets personnels ne sont pas couverts.

Franchise de
\$1500.
Par événement

Franchise de
\$500.
Par événement

PARE-BRISE ET MIROIRS

Classe B et C \$ 1000.00

Classe B et C \$ 500.00

AUTRES DOMMAGES

ACCIDENT SUR UNE ROUTE NON PUBLIQUE, STATIONNEMENTS, TERRAINS DE CAMPING, STATIONS DE SERVICE.

Les dommages causés suite à l'utilisation d'une route interdite et/ou une route difficilement carrossable (exemple : zone de construction), le heurt ou le flottement d'objets en surplomb, tels que : branches d'arbres, ponts, entrées d'hôtels, lampadaires, etc. affectant le toit du véhicule, sous le véhicule incluant les pneus et les roues, la carrosserie ou ses équipements; les dommages causés en faisant marche arrière. Les dommages causés par le gel des systèmes d'eau du véhicule. (VOIR NOTE 1)

Franchise de
\$3000.
Par événement

Franchise de
\$1000.
Par événement

PROTECTION D'INTERRUPTION VACANCES (VIP) Indemnités versées s'il advenait une perte d'utilisation de plus de 12 heures suite à un bris mécanique, les remboursements sont les suivants : Le bris mécanique ne comprend pas le mauvais fonctionnement de la radio, des systèmes d'air climatisé, de la génératrice, des systèmes de chauffage, de la pompe à eau, du chauffe-eau, du réfrigérateur/ congélateur, four à micro-onde ou tout autre appareil. La protection est applicable seulement si la réparation mécanique nécessite plus de 12 heures de travail, et ce, après en avoir informé Location Caravane Leblanc. Tous les reçus pour les travaux effectués sur le véhicule, incluant les pièces et les pneus, doivent être présentés au retour.

Tarif journalier de base
(sans égard au Km)
jusqu'à ce que le
véhicule soit réparé.

Tarif journalier de base
(sans égard au Km)
jusqu'à ce que le
véhicule soit réparé.
\$45.00/ par jour par
véhicule pour
l'utilisation d'un autre
mode de transport
(maximum de \$500.
taxes comprises).

Les dommages ne sont pas couverts si causés par :

Non vérification des niveaux de fluides requis, conduite du véhicule par un conducteur de moins de 25 ans ou sans permis valide, conduits sous influence d'alcool, médicaments ou autre substance illicite, dommages volontaires ou délibérés, conduite dans les zones non autorisées, présence de plus de passagers qu'autorisé par le nombre de ceintures de sécurité, dommages causés lors d'un accident n'ayant pas fait l'objet d'un constat/ rapport de police, dégâts naturels (ex : grêle, tempêtes, tornades, feux de forêt), délit de fuite.

Le contrat d'assurance ne s'applique pas en cas de vol si négligence. Le Client/locataire devra stationner le véhicule dans un endroit surveillé, garder le véhicule verrouillé et avoir les deux sets de clefs en sa possession; sans clefs ou dans le cas où le Client/locataire ne respecte pas les termes et conditions dudit contrat le Client/locataire sera redevable du véhicule à sa valeur marchande.

TOUS LES VOYAGES A L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Le client reste entièrement responsable jusqu'à concurrence de sa franchise applicable pour tous les dommages causés sur le véhicule loué ainsi que pour tous les dommages sur un autre véhicule et/ou objet. La loi de la province ou de l'état (E-U) où l'accident a eu lieu s'applique. *Voir voyages aux USA

Franchises
\$1500. /\$3000.

Franchises
\$500./\$1000.

DÉPÔT DE SÉCURITÉ PAR CARTE DE CRÉDIT

\$1,500.00

\$500.00

NOTE 1 : CES accidents surviennent généralement lorsque le véhicule circule hors route. Exemple : Terrains de camping, champs, terrains de stationnement. Ces accidents peuvent être facilement évités en étant très attentifs aux objets en surplomb, en conduisant lentement et en ayant quelqu'un pour guider les mouvements de marche arrière. Lorsque la température est sous le point de congélation, il est interdit de remplir les réservoirs d'eau. Le remorquage est strictement interdit. (Voir contrat pour plus de détails)

- ***Voyages aux États-Unis :** Vous devez payer une prime additionnelle de \$300.00 par location pour bénéficier de la franchise ECD1 sinon vous êtes tenus responsables de tous les coûts en dollars US pour tout incident aux USA.
- **Âge minimum :** 25ans. Conducteurs entre 21 et 24 ans : Des frais supplémentaires de \$10.00 par jour et un dépôt de sécurité de \$2000.00 sont exigés. D'autres conditions s'appliquent.

J'ai pris connaissance et j'accepte les termes et conditions.

Signature

Date

Réservation